

COMMERCE DE DÉTAIL NON ALIMENTAIRES



La santé de votre entreprise
passe par la santé de vos salariés !

SANTÉ ET SÉCURITÉ RIMENT AVEC RENTABILITÉ

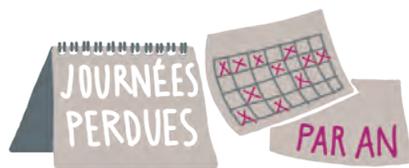
Aléas de fréquentation, concurrence accrue, évolutions de la réglementation... Les contraintes que rencontrent les commerçants sont bien réelles. Mais elles ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salariés, qui peuvent avoir un impact sur la performance de votre entreprise. Car, dans le commerce, les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux !

Pour chaque accident, c'est le fonctionnement et la rentabilité de votre point de vente qui sont touchés. Absentéisme, climat social dégradé, service perturbé, recrutement en urgence, insatisfaction des clients, mauvaise réputation... Votre activité peut être complètement désorganisée !

DANS LE COMMERCE NON ALIMENTAIRE

PLUS DE

1 000 000



LES FEMMES SONT AUTANT CONCERNÉES QUE LES HOMMES.



15 000

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT
CHAQUE ANNÉE

63

JOURS D'ARRÊT DE TRAVAIL
EN MOYENNE PAR ACCIDENT

203

JOURS D'ARRÊT DE TRAVAIL
EN MOYENNE PAR MALADIE PROFESSIONNELLE

Les principaux types d'accidents



→ MANUTENTIONS ET PORTS DE CHARGES



→ UTILISATION DE PETITS OUTILLAGES



→ CHUTES



→ INCIVILITÉS/AGRESSIONS

Dans votre métier, les accidents ressemblent souvent à des accidents domestiques, mais dès lors qu'ils se produisent sur le lieu de travail, ce sont des accidents du travail.

C'est l'entreprise qui est responsable, elle doit donc prendre des mesures de prévention pour les éviter.

Passez à l'action en 3 étapes :

→ Dialoguez...

- avec vos salariés pour comprendre leurs difficultés au quotidien (motifs d'insatisfaction des clients, matériel inadapté ou défectueux, horaires atypiques...);
- avec vos fournisseurs pour qu'ils prennent en compte vos contraintes et pour sélectionner les produits ou matériels les moins dangereux (taille et poids des colis, choix des produits de nettoyage, conditions de livraison...).

→ Anticipez les risques

- Organisez le travail pour réduire les risques liés aux manutentions et aux incivilités (organisation des réserves, travail collectif...).
- Aménagez les locaux pour prévenir les chutes et limiter les agressions (voies de circulation, espaces d'accueil confortables...).
- Formez vos salariés à la prévention des risques.

→ Équipez-vous

- Mettez à disposition des salariés des équipements qui facilitent les opérations de manutention des marchandises (diable, chariot, cutter à lame rétractable...).
- Utilisez un équipement sûr pour travailler en hauteur (plateforme sécurisée pour la mise en rayon).

DE BONNES RAISONS DE PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

En diminuant les accidents du travail et les maladies professionnelles, vous allez :

- **réduire l'absentéisme et ses conséquences** sur la bonne marche de votre point de vente ;
- **rendre le métier plus attractif** en améliorant les conditions de travail ;
- **améliorer la rentabilité** de votre commerce.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires et vous contribuerez à la réduction des cotisations sociales de la profession.



→ Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.

→ Les accidents du travail ne sont pas une fatalité.



→ Dialoguer avec les salariés permet de prévenir les accidents du travail car ils connaissent les situations à risque et peuvent proposer des solutions.

→ Il existe des bonnes pratiques professionnelles et des solutions de terrain à partager pour progresser.

DES OUTILS POUR PASSER À L'ACTION



Rendez-vous sur
www.inrs.fr/commerce-non-alimentaire

Vous y trouverez :

- toutes les informations et des fiches pratiques pour mettre en œuvre les mesures de prévention incontournables dans votre point de vente ;
- « OIRA commerce non alimentaire », un outil informatique en ligne simple et gratuit pour réaliser l'évaluation des risques professionnels et :
 - connaître les mesures de prévention adaptées à votre activité,
 - éditer et mettre à jour votre document unique (DU),
 - réaliser un plan d'action dans votre entreprise.

En partenariat avec :



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr • www.inrs.fr

Édition INRS ED 6259 • 1^{re} édition • octobre 2016 • 40 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2247-2